

Procès-verbal de l'AGA de l'Association Lac Châteauvert (ALC) qui a eu lieu au Restaurant Archibald, 3965 Bellefeuille, Trois-Rivières le 22 novembre 2022 de 16h30 à 19h00.

Membre du CA présent : M. Pierre Carreau, M. Luc Goudreault, M. Steve Ouellet, Mme Sandra Pitre, M. Jean-Pierre Veillette, Mme Alex-Ann Riopel, M. Mario Payeur

Est absent(e) : Aucun

## 1. Ouverture de l'assemblée

M. Pierre Carreau ouvre l'assemblée à 16h45. M. Carreau souhaite la bienvenue et remercie les 22 personnes présentes à l'assemblée pour leur participation à la réunion.

## 2. Appel des noms et confirmation du quorum

L'appel des noms a été fait par Mme Sandra Pitre, secrétaire. Puisque tous les membres du CA étaient présents, le quorum a été confirmé.

## 3. Lecture et adoption de l'ordre du jour et appel nominal

La lecture de l'ordre du jour et appel nominal fait par Mme Sandra Pitre. L'ordre du jour a été modifié en fonction du point 4. (Le point 4.1 « Modifications à la charte » a été ajouté) et du point 16. Questions Diverses (Demande d'ajout des sujets « Nom chemin barrage C » « Projet 2023 » « Barrage Manouane Sipi » « Camping »). Un nouvel ordre du Jour a été remis aux participants et a été adopté à l'unanimité.

## 4. Adoption du procès-verbal de la dernière réunion.

Le procès-verbal a été adopté sans modification. Celui-ci a été remis également à tous les membres présents à la réunion.

### 4.1 Modification à la charte.

M. Carreau mentionne que certains points de la charte seront modifiés ou supprimés pour simplifier le bon fonctionnement de l'Association.

Les corrections sont les suivantes :

- Les points 2.2, 2.8, 7 et 8 au complet ont été retirés
- Les points 1.1,1.3, 1.5,1.6,1.7,2.1, 2.1, 2.6 b), 2.7, 5.1, 5.3, 5.9, 7 ainsi que 10 ont été modifiés (*voir les modifications plus bas*)

**Point 1.1** Le nom corporatif de l'association est : Association Lac Châteauvert (Révisé en 2021)

**Point 1.3** Conseil d'administration : Est composé d'administrateurs, d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire, d'un directeur des projets *et directeur des communications*. Le nombre d'administrateurs est aléatoire et à la discrétion du conseil.

**Point 1.5** Composition : L'association du Lac châteauvert regroupe un ensemble de villégiateurs qui résident de façon saisonnière sur le territoire désigné de l'association du Lac Châteauvert. (Voir 1.7)

**Point 1.6 Villégiatureur** : On entend toute personne résidant en zone de villégiature forestière sur ledit territoire de l'Association du Lac Châteauvert.

**Point 1.7** Carte géographique du territoire de l'association du Lac Châteauvert (Annexe A)

**Point 2.1** Toute personne âgée de 18 ans ou plus possédant un bail de terrain et/ou une propriété et/ou visiteurs sur le territoire de l'Association du Lac Châteauvert peut devenir membre de l'association. (Voir 1.7)

**Point 2.6 b)** À qui : Il aura trois façons : au trésorier, par la poste ou par virement interac.

**Point 2.7** Le montant de la cotisation : est fixé sur la proposition de l'assemblée générale selon les informations (ex. : prix des fournisseurs) que le comité a en main lors de cette même assemblée. Dans le cas où certaines informations ne seraient pas disponibles lors de l'assemblée, un montant sera fixé sur les informations de l'année précédente et pourra être modifié s'il y a des changements dans les prix de nos fournisseurs. Dans ce dernier cas, les membres seront avisés sur notre page Facebook et notre site Web de ce changement, et ce avant la demande de cotisation annuelle.

**Point 5.1** L'association sera administrée par un conseil d'administration comportant des membres élus.

**Point 5.3** Renouvellement : chaque membre du conseil administratif demeure en fonction pour une période de deux ans. Puisque le conseil administratif a des administrateurs qui ont été élus pendant des années paires et impaires, le conseil administratif évite ainsi que tous les administrateurs soient remplacés par un nouveau groupe entier. Ceci assurera la pérennité du conseil administratif avec un groupe en alternance. ( Voir années de mandat au point 10)

**Point 5.9** Quorum du conseil administratif : On dit que le Quorum est atteint lorsque 50% + Un des membres du conseil élus est atteint.

**Point 10.** Adoption du règlement : Le présent règlement dit, de no 1 à 9 inclusivement a été approuvé par le conseil d'administration. L'officialisation est le 22 novembre 2022 à Trois-Rivières, Qc.

Signature, fonction et année de mandat des membres du conseil administratif :

Pierre Carreau, Président	<i>Fin de mandat Novembre 2023</i>
Alex-Ann Riopel, Vice Présidente	<i>Fin de mandat Novembre 2024</i>
Sandra Pitre, Secrétaire	<i>Fin de mandat Novembre 2023</i>
Steve Ouellet, Trésorier	<i>Fin de mandat Novembre 2024</i>
Luc Goudreault, Directeur de projet	<i>Fin de mandat Novembre 2023</i>
Jean-Pierre Veillette, Directeur des communication	<i>Fin de mandat Novembre 2024</i>
Mario Payeur, Adjoint Directeur des projets	<i>Fin de mandat novembre 2024</i>

Les modifications de la charte ont été *proposées par Richard Lompré et secondées par Alain Descoteaux.*

## 5. Présentation de l'état des travaux finalisés, en cours et reportés.

La niveleuse du printemps et d'automne a été passée dans les délais comme prévus par Meskano Construction.

Le ponceau de la 457 a été changé au mois d'août par Meskano Construction.

Des travaux sur le chemin St-Jacques ont été effectués sur une distance de plus ou moins 3.5 km. Une balance du budget est reportée en 2023 pour finaliser les travaux du chemin St-Jacques. Une balance équivalente à un montant de 10 700\$ a été conservée à cet effet.

Les travaux du pont Touridi ont été effectués dans la première semaine de novembre. Ces travaux ont été réalisés par Meskano Construction.

## 6. Présentation des nouveaux membres.

Trois nouveaux membres se sont joints au comité existant au cours de l'année afin de nous faire profiter de leurs expertises dans l'exécution, le suivi et la planification des travaux en cours et à venir, dans les stratégies de développement et des communications à mettre en place pour la pérennité de notre association.

- **Alex-Ann Riopel**, Vice-Présidente et Responsable des communications du site Web et de la page Facebook. Celle-ci a créé et mis en place le site Web, transmet de l'information sur le site Web et la page Facebook et assiste le président dans ses tâches.
- **Jean-Pierre Veillette, Directeur des communications**: En collaboration avec la responsable des communications du Site Web et de la page Facebook, il s'assurera de transmettre et de faire circuler les informations importantes en lien avec l'Association et les villégiateurs.
- **Mario Payeur, Directeur de projet adjoint** : Il apportera son appui au Directeur de projets dans le suivi et dans la planification des projets en cours et ceux à venir.

## 7. Présentation du Bilan financier

M. Steve Ouellet, Trésorier, présente le bilan financier de l'année se terminant le 30 novembre 2022. De par la date de la réunion, un seul mois ne sera pas comptabilisé soit le mois de novembre. Le bilan sera mis à jour par la suite. M. Ouellet met en lumière la corrélation entre les montants de cotisation des cartes de membres reçues ainsi que les dépenses encourues pour l'entretien des chemins. Sont présentés de façon détaillée les argents reçus en subvention par différents paliers du gouvernement, les commandites reçues ainsi que les argents qui sont retenus pour les travaux de l'an prochain, soit en 2023. Le bilan détaillé a été remis aux membres présents lors de l'assemblée et est disponible sur demande.

## 8. Suivi des Adhésions et remerciement à M. Denis Lefebvre et autres partenaires.

M. Carreau, président, nous mentionne que 73% des villégiateurs du Lac Chateauvert sont membres de l'association. Il remercie chaudement d'ailleurs M. Lefebvre pour son aide dans la mise en place, le suivi et la compilation des adhésions. M. Carreau mentionne que le précieux soutien de M. Lefebvre a permis à l'association de faire la compilation des adhésions de manière précise et ordonnée.

## **9. Rappel des procédures pour des travaux d'urgences**

M. Carreau nous mentionne que lors d'un bris de chemin sur le territoire du Lac Chateauvert, il est important d'informer le plus rapidement un des membres de l'association afin de pouvoir rapidement trouver une solution pour la réparation dudit bris. Il n'est pas impossible dans ce cas de faire appel à des villégiateurs qui ont déjà les équipements sur place pour faire cette réparation, mais celui-ci doit avoir l'accord d'un des membres du comité de l'association pour les effectuer. Ceci est pour s'assurer que nous disposions des fonds nécessaires pour la réparation et que nous puissions faire la demande d'aide financière à la ville si nécessaire.

## **10. Services aux membres et rabais**

M. Carreau mentionne que l'association a la chance d'avoir des partenaires tels que Tel-Loc, Batteries des Récollets et SONXPLUS dépositaire de Xplornet qui sont une valeur ajoutée à notre Association. M. Carreau mentionne également que des panneaux de Bienvenue seront installés au KM 0 de la 457 et à la Dam C. Ce sont les deux entrées principales du Lac Chateauvert.

## **11. Ajouts aux formulaires d'adhésion**

M. Jean-Pierre Veillette, Directeur des communications, nous informe que le formulaire d'adhésion sera modifié afin d'y ajouter des informations de sécurité en cas d'urgence telle que, les membres qui ont des moyens de communication téléphonique (ex. téléphone satellite) ainsi que ceux qui ont internet. Ceci avec leurs accords bien évidemment. Aussi, nous établirons une carte avec les aires d'atterrissage par hélicoptère et celle-ci sera remise aux membres une fois complétées.

## **12. Rapport sur les communications**

M. Veillette nous mentionne que la tour pour les communications Ecotel n'est pas encore disponible. Ils en sont à la phase deux (2) du projet.

Les communications avec Hydro-Québec ainsi qu'avec les Atikamekw sont très bonnes. Nous les tenons informés de nos travaux et collaborons avec eux dans certains cas.

Il est mentionné que toutes les informations concernant les communications avec la sécurité publique vous seront transmises par le site Web et la page Facebook. Il est primordial de les respecter.

Concernant les coupes forestières, M. Veillette nous mentionne que deux plans de coupe sont possibles présentement. C'est l'agenda du gouvernement qui identifie le potentiel des coupes. Nous vous tiendrons informés des agendas sur notre site Web et notre page Facebook.

Aussi, nous avons été informés que le pont au km 1.5 à partir de la route 25 est fermé jusqu'à nouvel ordre et qu'il est interdit de l'utiliser sous peine d'amendes.

## **13. Abolition des directeurs de secteurs**

Le comité a pris la décision d'abolir les directeurs de secteur, car cette approche n'était pas concluante. Nous comptons plutôt sur la collaboration de tous nos membres pour nous mentionner tout bris ou activité qui pourraient être nuisibles aux villégiateurs.

#### **14. Rapport sur les communications Média**

Mme Alex-Ann Riopel, Responsable des communications Web, nous mentionne que le site Web a été mis en place en avril 2022 et que nous y publions plusieurs informations sur le site tel que des annonces classées, des photos des villégiateurs et plus encore. Nous invitons donc les membres à aller le visiter ainsi qu'à être membre de notre page Facebook. Il est mentionné que nous communiquerons bientôt, par le biais de la page Facebook, avec les villégiateurs dans le but de fonder un petit comité d'activité afin de créer des activités pour sensibiliser, réunir, renseigner et divertir les membres de l'association.

#### **15. Élection et présentation du nouveau conseil**

Seul le poste du trésorier est en élection puisque tous les autres membres n'ont qu'une année de mandat de fait. M. Ouellet, qui occupe le présent poste, accepte de faire un autre mandat de 2 ans. Aucun autre membre ne se présente pour ce poste. M. Louis Thouin Propose et Mme Lucie Debond seconde.

Le nouveau conseil est maintenant constitué des membres suivants :

Pierre Carreau, Président

Alex-Ann Riopel, Vice Présidente

Sandra Pitre, Secrétaire

Steve Ouellet, Trésorier

Luc Goudreault, Directeur de projet

Mario Payeur, Adjoint Directeur de projet

Jean-Pierre Veillette, Directeur des communications

#### **16. Questions diverses**

- Nom chemin barrage C. Il est mentionné que nous aimerions avoir un nom pour le chemin du barrage C, mais qu'aucun nom n'a été retenu pour le moment.
- Projet 2023 : Nous présenterons nos projets à la ville de La Tuque au début de l'année 2023 selon les priorités.
- Nettoyage du camping : Toujours en attente de la ville et des instances gouvernementales.
- Barrage Manouane SIPI: Reporté encore pour on ne sait combien de temps.

#### **17. Levée de l'assemblée**

M. Pierre Carreau, Président, remercie tous les membres présents à l'assemblée.

La levée de l'assemblée a été proposée par Mme Lucie Debond et secondée par M. Robert Bartlett à 19h10.

Procès-verbal soumis par : Sandra Pitre